

POUVOIR

Je soussignée Stéphanie Martin

Agissant en qualité de Déléguée Générale

**Donne pouvoir à
L'OFFICE SPECIAL DE PUBLICITE
CS 30018
14 RUE BEFFROY
92523 NEUILLY SUR SEINE CEDEX**

de, pour moi et en mon nom, déposer au Greffe du Tribunal de Commerce de tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

A Paris, le 22/07/2026

Le mandataire



14 RUE BEFFROY - CS 30018
92523 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
Tél: 01 49 04 01 50

Le mandant



L'Envol, Le campus de La Banque Postale
Association régie par la loi de 1901
Siège social : 115, rue de Sèvres – 75275 Paris Cedex 06

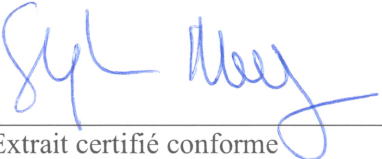
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 30 JUIN 2026**

- EXTRAIT -

DEUXIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constate l'existence d'une perte d'un montant de 95 150,51 euros et décide de l'affecter au compte « report à nouveau » qui sera ainsi porté de 646 890,18 euros à 551 739,67 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Extrait certifié conforme
Stéphane Dedeyan
Vice-Président du Conseil d'administration



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

L'ENVOL LE CAMPUS DE LA BANQUE POSTALE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

L'ENVOL LE CAMPUS DE LA BANQUE POSTALE
115 Rue de Sèvres 75275 PARIS CEDEX 06

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

L'ENVOL LE CAMPUS DE LA BANQUE POSTALE

115 Rue de Sèvres 75275 PARIS CEDEX 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association L'ENVOL, LE CAMPUS DE LA BANQUE POSTALE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'Envol, Le campus de La Banque Postale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 18 juin 2026

KPMG S.A.

Xavier de CONINCK

Associé



COMPTES ANNUELS

2025

Association loi 1901

Siège social : 115 Rue de Sèvres

75275 Paris Cedex 06

Objet de l'association

L'association a pour objet de favoriser chaque année, le parcours scolaire de jeunes élèves talentueux, issus de milieux modestes (urbains et ruraux).

Missions sociales

L'association accompagne les bénéficiaires du programme de façon individualisée, financièrement et culturellement, de la seconde jusqu'à Bac +3.

Moyens d'actions

Les moyens d'action de l'association sont pour la réalisation de l'objet énoncé ci-dessus :

1. Coaching : tutorat étudiant, e-learning, parrainage, stages intensifs ;
2. Soutien matériel en fonction des situations ;
3. Ouverture culturelle : voyage découverte, sorties culturelles ;
4. Esprit de promotion : campus d'intégration, rencontres annuelles filleuls/parrains, animation de la communauté des élèves via des communautés digitales, évènements qui regroupent toutes les promotions et les deux voies ;
5. Suivi et soutien administratif : interlocuteurs dédiés aux jeunes, hotline, mise en relation et suivi des binômes tripartite filleuls/chargés de suivi /parrains et aide à l'orientation.

Et, d'une manière générale, de réaliser toute action se rapportant directement ou indirectement à son objet.

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE	122 240,86	122 240,86		
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total II	122 240,86	122 240,86		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				1 875,00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				14 989,81
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	916 705,66		916 705,66	1 482 574,43
Total III	916 705,66		916 705,66	1 499 439,24
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 038 946,52	122 240,86	916 705,66	1 499 439,24

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	213 136,45	213 136,45
Report à nouveau	646 890,18	369 948,64
Excédent ou déficit de l'exercice	- 95 150,51	276 941,54
Situation nette (sous total)	764 876,12	860 026,63
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	764 876,12	860 026,63
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	151 829,54	639 412,61
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	151 829,54	639 412,61
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	916 705,66	1 499 439,24

* Le cas échéant, une rubrique « Autres fonds propres » peut être intercalée entre la rubrique « Fonds propres » et la rubrique « Fonds reportés et dédiés » avec le détail de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres associatifs, avances conditionnées,...). Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics, subventions d'exploitation et subventions d'investissement		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	2 742 680,99	2 594 851,09
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	2 742 680,99	2 594 851,09
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 135 048,70	1 703 443,67
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	702 783,04	614 466,20
Total II	2 837 831,74	2 317 909,87
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	0,24	0,32
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	0,24	0,32
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. Résultat exceptionnel (V – VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)		
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		
EXCEDENT OU DEFICIT	- 95 150,51	276 941,54
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2025 dont le total du bilan avant répartition s'élève à 916 705,66 euros et le résultat présente une perte de 95 150,51 euros.

1- Faits marquants

Les grands temps forts de l'activité en 2025 ont été les suivants :

Un programme unique mis en œuvre pour l'ensemble des bénéficiaires :

- Le recrutement et le suivi d'une nouvelle promotion de 94 jeunes
 - Le développement et la mise en place du programme à distance (accompagnement scolaire, tutorat, anglais, ouverture culturelle et sur l'entreprise, plan de vol, soutien matériel et pédagogie financière, suivi individuel et parrainage) ;
 - L'organisation et l'animation de moments collectifs identiques pour les deux voies :
 - 3 grands rassemblements nationaux dans la région parisienne pour les campus de l'été :
 - le campus d'intégration de la voie professionnelle en juillet 2025, accueillie dorénavant par les élèves de 1^{ère} de la voie générale (promo 2024)
 - le « campus vers le Sup », en juillet aussi, qui a réuni les bacheliers des deux programmes et les élèves du supérieur ;
 - le campus d'intégration de la voie générale, en août 2025, pour la nouvelle promotion 2025
 - 2 séjours « découverte culturelle » ont eu lieu à Paris pendant les vacances de février.
 - Un campus dédié à l'orientation, le campus « avenir post bac », a réuni fin octobre 2025 à Paris l'ensemble des jeunes de Terminale de la voie générale et de la voie professionnelle.
 - Aucun voyage à l'étranger n'a été effectué en 2025 au regard des contraintes budgétaires.
- Opération d'arrondi en caisse dans les magasins FNAC DARTY au profit de l'Envol de mi-mai à début juillet 2025, la somme récoltée permet le financement du séjour de mobilité internationale à compter de l'été 2026.
 - Développement et déploiement progressif du nouveau CRM pour faciliter la gestion et garantir le niveau de cybersécurité requis.
 - Livraison des lots 1 et 2 du CRM, nouvelle outil de gestion de données et de relation avec les bénéficiaires et les bénévoles

2- Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les derniers travaux de spécifications fonctionnelles du lot 3 du CRM sont en cours pour une mise en production prévue en juillet 2026, conformément au calendrier.

Deuxième campagne d'arrondi en caisse au bénéfice de l'Envol dans les magasins FNAC Darty à compter du 1^{er} juin 2026 – objectif de collecte de 100K€. Cette action est sponsorisée par La Banque Postale. Son objectif est de trouver des ressources externes permettant de pérenniser les séjours à l'étranger pour les étudiants du programme.

Présentation de L'Envol dans des instances (Codev) et CODIR des CODIR du Groupe (ex. : Direction de la performance opérationnelle, des paiements et du numérique).

Deux séjours découverte à Paris ont été organisés réunissant ensemble les élèves de la « voie professionnelle » et de la « voie générale » du 16 au 20 février et du 23 au 28 février 2026, lors desquels tous les jeunes présents ont travaillé leur ouverture culturelle et leur sens critique.

3- Présentation des comptes

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03, relatifs à la modernisation des états financiers. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable, dont les effets sont décrits en note relative aux règles et méthodes comptables.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

4- Règles et méthodes comptables

- Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'exercice est marqué par la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, constituant un changement de réglementation comptable.

Conformément aux dispositions de ces règlements, les nouvelles méthodes ont été appliquées de manière prospective à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

Cette première application n'a pas d'impact significatif sur les principaux postes des comptes annuels.

- Capitaux propres

Variations des fonds propres	À l'ouverture (01/01/2025)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture (31/12/2025)
Fonds propres sans droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Écarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	213 136,45	-	-	-	213 136,45
Report à nouveau	369 948,64	276 941,54	-	-	646 890,18
Résultat de l'exercice	276 941,54	(276 941,54)	-	95 150,51	(95 150,51)
Situation nette	860 026,63	0,00	0,00	95 150,51	764 876,12
Fonds propres consommables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	860 026,63	0,00	0,00	95 150,51	764 876,12

- Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les immobilisations pour une valeur brute de 122 240,86 euros représentent les investissements liés au développement de l'outil de gestion de l'association.

- Amortissements des immobilisations incorporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

La durée de vie retenue pour les logiciels est de 3 ans.

Rubriques	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture
Immobilisations incorporelles – Logiciels	3 ans	Linéaire	122 240,86	0,00	0,00	122 240,86
Immobilisations corporelles	Néant	Néant	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	Néant	Néant	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			122 240,86	0,00	0,00	122 240,86

5- Disponibilités

Le solde des comptes bancaires s'élève à 916 705,66 euros à la clôture de l'exercice.

6- Charges constatées d'avance

Il n'y a pas de charges constatées d'avances au titre de l'exercice.

7- Dettes

Le solde du compte de dettes correspond à 151 829,54 euros.

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	151 829,54	151 829,54	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	151 829,54	151 829,54	0,00	0,00

8- Compte de résultat

Charges

Les charges d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à 2 837 831,74 euros.

Elles sont composées essentiellement des contributions financières faites à ARTICLE 1, conformément à la convention de mécénat du 21 décembre 2017, pour un montant de 1 738 491,50 euros et La Banque Postale pour la refacturation des frais de mise à disposition de personnel pour un montant de 702 783,04 euros.

S'y ajoutent notamment des frais de réceptions pour 8 977,95 euros, des frais de déplacements pour 11 942,04 euros, des honoraires pour 66 183,60 euros et autres frais pour 309 453,61 euros.

Produits

Pour un montant à la clôture de 2 742 681,23 euros, les produits d'exploitation proviennent essentiellement de la contribution financière de La Banque Postale enregistrés au cours de l'exercice.

La perte de l'exercice s'élève au 31 décembre 2025 à 95 150,51 euros.

9 - Informations sur l'audit des comptes

	Commissaire aux comptes de L'envol	
	KPMG	
	MONTANT TTC	%
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels	10 000,00	100%
Services autres que le certificat des comptes		
TOTAL	10 000,00	100%

10 - Engagements hors bilan

L'Envol s'est engagé, à travers la convention signée le 21 décembre 2017 avec Article 1 (ex Frateli), à apporter à Article 1 un "soutien financier" dont l'engagement total n'a pas été déterminé, pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. Cette convention a été renouvelée 7 mai 2024.

Annexes Envol –Exercice 2025-6/7

L'Envol s'est engagé, à travers la convention signée le 16 novembre 2015 avec Réussir Moi Aussi, à apporter à Réussir Moi Aussi un "soutien financier" dont l'engagement total n'a pas été déterminé pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. Cette convention a pris fin le 31 mars 2023 avec l'intégration de RMA à Article 1.

LBP s'est engagé, à travers la convention signée le 6 mai 2013 avec L'Envol, et renouvelée le 7 octobre 2019 à apporter un "soutien financier" dont l'engagement total n'a pas été déterminé pour une durée de 6 ans. Cette convention a été renouvelée 7 mai 2024.

Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus	Garanties données	Autres informations
Soutien financier apporté par L'Envol à Article 1	Engagement non quantifiable (montant non déterminé)	Néant	Convention signée le 21/12/2017, renouvelée le 7/05/2024, durée de 3 ans renouvelable tacitement
Soutien financier apporté par L'Envol à Réussir Moi Aussi	Néant (engagement terminé)	Néant	Convention signée le 16/11/2015, arrivée à échéance le 31/03/2023 suite à intégration de RMA dans Article 1
Soutien financier apporté par LBP à L'Envol	Engagement non quantifiable (montant non déterminé)	Néant	Convention signée le 06/05/2013, renouvelée le 07/10/2019 puis le 07/05/2024, durée de 6 ans

11 - Autres informations

- **11-1 Effectifs**

L'effectif de l'Envol à la fin de chaque trimestre au cours de l'exercice 2025 est de 3 salariés équivalent temps plein et deux salariées à mi-temps et une alternante, à la fin de l'année 2023 l'effectif avait été réduit. La masse salariale de ces personnes est depuis le 1^{er} janvier 2021 dans le budget de L'Envol, les salariés de La Banque étant mis à disposition de L'Envol. Un avenant au contrat de travail a été réalisé à cette fin en 2021.

- **11-2 Evénement post clôture**

A ce jour, la situation géopolitique au Moyen-Orient n'a pas de conséquences directes sur l'activité de L'Envol.



COMPTES ANNUELS

2025

Association loi 1901

Siège social : 115 Rue de Sèvres

75275 Paris Cedex 06

Objet de l'association

L'association a pour objet de favoriser chaque année, le parcours scolaire de jeunes élèves talentueux, issus de milieux modestes (urbains et ruraux).

Missions sociales

L'association accompagne les bénéficiaires du programme de façon individualisée, financièrement et culturellement, de la seconde jusqu'à Bac +3.

Moyens d'actions

Les moyens d'action de l'association sont pour la réalisation de l'objet énoncé ci-dessus :

1. Coaching : tutorat étudiant, e-learning, parrainage, stages intensifs ;
2. Soutien matériel en fonction des situations ;
3. Ouverture culturelle : voyage découverte, sorties culturelles ;
4. Esprit de promotion : campus d'intégration, rencontres annuelles filleuls/parrains, animation de la communauté des élèves via des communautés digitales, évènements qui regroupent toutes les promotions et les deux voies ;
5. Suivi et soutien administratif : interlocuteurs dédiés aux jeunes, hotline, mise en relation et suivi des binômes tripartite filleuls/chargés de suivi /parrains et aide à l'orientation.

Et, d'une manière générale, de réaliser toute action se rapportant directement ou indirectement à son objet.

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE	122 240,86	122 240,86		
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total II	122 240,86	122 240,86		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				1 875,00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				14 989,81
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	916 705,66		916 705,66	1 482 574,43
Total III	916 705,66		916 705,66	1 499 439,24
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 038 946,52	122 240,86	916 705,66	1 499 439,24




PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	213 136,45	213 136,45
Report à nouveau	646 890,18	369 948,64
Excédent ou déficit de l'exercice	- 95 150,51	276 941,54
Situation nette (sous total)	764 876,12	860 026,63
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	764 876,12	860 026,63
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	151 829,54	639 412,61
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	151 829,54	639 412,61
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	916 705,66	1 499 439,24

* Le cas échéant, une rubrique « Autres fonds propres » peut être intercalée entre la rubrique « Fonds propres » et la rubrique « Fonds reportés et dédiés » avec le détail de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres associatifs, avances conditionnées,...). Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics, subventions d'exploitation et subventions d'investissement		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	2 742 680,99	2 594 851,09
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	2 742 680,99	2 594 851,09
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 135 048,70	1 703 443,67
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	702 783,04	614 466,20
Total II	2 837 831,74	2 317 909,87
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	0,24	0,32
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	0,24	0,32
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. Résultat exceptionnel (V – VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)		
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		
EXCEDENT OU DEFICIT	- 95 150,51	276 941,54
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2025 dont le total du bilan avant répartition s'élève à 916 705,66 euros et le résultat présente une perte de 95 150,51 euros.

1- Faits marquants

Les grands temps forts de l'activité en 2025 ont été les suivants :

Un programme unique mis en œuvre pour l'ensemble des bénéficiaires :

- Le recrutement et le suivi d'une nouvelle promotion de 94 jeunes
 - Le développement et la mise en place du programme à distance (accompagnement scolaire, tutorat, anglais, ouverture culturelle et sur l'entreprise, plan de vol, soutien matériel et pédagogie financière, suivi individuel et parrainage) ;
 - L'organisation et l'animation de moments collectifs identiques pour les deux voies :
 - 3 grands rassemblements nationaux dans la région parisienne pour les campus de l'été :
 - le campus d'intégration de la voie professionnelle en juillet 2025, accueillie dorénavant par les élèves de 1^{ère} de la voie générale (promo 2024)
 - le « campus vers le Sup », en juillet aussi, qui a réuni les bacheliers des deux programmes et les élèves du supérieur ;
 - le campus d'intégration de la voie générale, en août 2025, pour la nouvelle promotion 2025
 - 2 séjours « découverte culturelle » ont eu lieu à Paris pendant les vacances de février.
 - Un campus dédié à l'orientation, le campus « avenir post bac », a réuni fin octobre 2025 à Paris l'ensemble des jeunes de Terminale de la voie générale et de la voie professionnelle.
 - Aucun voyage à l'étranger n'a été effectué en 2025 au regard des contraintes budgétaires.
- Opération d'arrondi en caisse dans les magasins FNAC DARTY au profit de l'Envol de mi-mai à début juillet 2025, la somme récoltée permet le financement du séjour de mobilité internationale à compter de l'été 2026.
 - Développement et déploiement progressif du nouveau CRM pour faciliter la gestion et garantir le niveau de cybersécurité requis.
 - Livraison des lots 1 et 2 du CRM, nouvelle outil de gestion de données et de relation avec les bénéficiaires et les bénévoles

2- Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les derniers travaux de spécifications fonctionnelles du lot 3 du CRM sont en cours pour une mise en production prévue en juillet 2026, conformément au calendrier.

Deuxième campagne d'arrondi en caisse au bénéfice de l'Envol dans les magasins FNAC Darty à compter du 1^{er} juin 2026 – objectif de collecte de 100K€. Cette action est sponsorisée par La Banque Postale. Son objectif est de trouver des ressources externes permettant de pérenniser les séjours à l'étranger pour les étudiants du programme.

Présentation de L'Envol dans des instances (Codev) et CODIR des CODIR du Groupe (ex. : Direction de la performance opérationnelle, des paiements et du numérique).

Deux séjours découverte à Paris ont été organisés réunissant ensemble les élèves de la « voie professionnelle » et de la « voie générale » du 16 au 20 février et du 23 au 28 février 2026, lors desquels tous les jeunes présents ont travaillé leur ouverture culturelle et leur sens critique.

3- Présentation des comptes

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03, relatifs à la modernisation des états financiers. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable, dont les effets sont décrits en note relative aux règles et méthodes comptables.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

4- Règles et méthodes comptables

- Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'exercice est marqué par la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, constituant un changement de réglementation comptable.

Conformément aux dispositions de ces règlements, les nouvelles méthodes ont été appliquées de manière prospective à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

Cette première application n'a pas d'impact significatif sur les principaux postes des comptes annuels.

- Capitaux propres

Variations des fonds propres	À l'ouverture (01/01/2025)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture (31/12/2025)
Fonds propres sans droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Écarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	213 136,45	-	-	-	213 136,45
Report à nouveau	369 948,64	276 941,54	-	-	646 890,18
Résultat de l'exercice	276 941,54	(276 941,54)	-	95 150,51	(95 150,51)
Situation nette	860 026,63	0,00	0,00	95 150,51	764 876,12
Fonds propres consommables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	860 026,63	0,00	0,00	95 150,51	764 876,12

- Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les immobilisations pour une valeur brute de 122 240,86 euros représentent les investissements liés au développement de l'outil de gestion de l'association.

- Amortissements des immobilisations incorporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

La durée de vie retenue pour les logiciels est de 3 ans.

Rubriques	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture
Immobilisations incorporelles – Logiciels	3 ans	Linéaire	122 240,86	0,00	0,00	122 240,86
Immobilisations corporelles	Néant	Néant	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	Néant	Néant	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			122 240,86	0,00	0,00	122 240,86

5- Disponibilités

Le solde des comptes bancaires s'élève à 916 705,66 euros à la clôture de l'exercice.

6- Charges constatées d'avance

Il n'y a pas de charges constatées d'avances au titre de l'exercice.

7- Dettes

Le solde du compte de dettes correspond à 151 829,54 euros.

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	151 829,54	151 829,54	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	151 829,54	151 829,54	0,00	0,00

8- Compte de résultat

Charges

Les charges d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à 2 837 831,74 euros.

Elles sont composées essentiellement des contributions financières faites à ARTICLE 1, conformément à la convention de mécénat du 21 décembre 2017, pour un montant de 1 738 491,50 euros et La Banque Postale pour la refacturation des frais de mise à disposition de personnel pour un montant de 702 783,04 euros.

S'y ajoutent notamment des frais de réceptions pour 8 977,95 euros, des frais de déplacements pour 11 942,04 euros, des honoraires pour 66 183,60 euros et autres frais pour 309 453,61 euros.

Produits

Pour un montant à la clôture de 2 742 681,23 euros, les produits d'exploitation proviennent essentiellement de la contribution financière de La Banque Postale enregistrés au cours de l'exercice.

La perte de l'exercice s'élève au 31 décembre 2025 à 95 150,51 euros.

9 - Informations sur l'audit des comptes

	Commissaire aux comptes de L'envol	
	KPMG	
	MONTANT TTC	%
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels	10 000,00	100%
Services autres que le certificat des comptes		
TOTAL	10 000,00	100%

10 - Engagements hors bilan

L'Envol s'est engagé, à travers la convention signée le 21 décembre 2017 avec Article 1 (ex Frateli), à apporter à Article 1 un "soutien financier" dont l'engagement total n'a pas été déterminé, pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. Cette convention a été renouvelée 7 mai 2024.

Annexes Envol –Exercice 2025-6/7

L'Envol s'est engagé, à travers la convention signée le 16 novembre 2015 avec Réussir Moi Aussi, à apporter à Réussir Moi Aussi un "soutien financier" dont l'engagement total n'a pas été déterminé pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. Cette convention a pris fin le 31 mars 2023 avec l'intégration de RMA à Article 1.

LBP s'est engagé, à travers la convention signée le 6 mai 2013 avec L'Envol, et renouvelée le 7 octobre 2019 à apporter un "soutien financier" dont l'engagement total n'a pas été déterminé pour une durée de 6 ans. Cette convention a été renouvelée 7 mai 2024.

Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus	Garanties données	Autres informations
Soutien financier apporté par L'Envol à Article 1	Engagement non quantifiable (montant non déterminé)	Néant	Convention signée le 21/12/2017, renouvelée le 7/05/2024, durée de 3 ans renouvelable tacitement
Soutien financier apporté par L'Envol à Réussir Moi Aussi	Néant (engagement terminé)	Néant	Convention signée le 16/11/2015, arrivée à échéance le 31/03/2023 suite à intégration de RMA dans Article 1
Soutien financier apporté par LBP à L'Envol	Engagement non quantifiable (montant non déterminé)	Néant	Convention signée le 06/05/2013, renouvelée le 07/10/2019 puis le 07/05/2024, durée de 6 ans

11 - Autres informations

- **11-1 Effectifs**

L'effectif de l'Envol à la fin de chaque trimestre au cours de l'exercice 2025 est de 3 salariés équivalent temps plein et deux salariées à mi-temps et une alternante, à la fin de l'année 2023 l'effectif avait été réduit. La masse salariale de ces personnes est depuis le 1^{er} janvier 2021 dans le budget de L'Envol, les salariés de La Banque étant mis à disposition de L'Envol. Un avenant au contrat de travail a été réalisé à cette fin en 2021.

- **11-2 Evénement post clôture**

A ce jour, la situation géopolitique au Moyen-Orient n'a pas de conséquences directes sur l'activité de L'Envol.